



Conseil municipal du 14 juin 2024 Liste des délibérations

2024-04-01	Locations des salles
2024-04-02	OPAH – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement des aides
2024-04-03	Effacement réseau téléphonique dans le cadre du projet de sécurisation de réseaux à Omméel
2024-04-04	Convention France Services
2024-04-05	Demande fonds de concours sécurisation d’entrées de Bourg d’Omméel
2024-04-06	Admission en non-valeur – Budget 47400 (budget principal)
2024-04-07	Admission en non-valeur – Budget 47403 (budget eau)
2024-04-08	Dossier Fouré
2024-04-09	Maison de santé

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 17
Votants : 19

Voix pour : 18
Voix contre : 1
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **26 JUIN 2024**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... **26 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Saie polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eiane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COGNARD Anne, DELCOURT Camille, FFUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Selier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-01	Locations des salles communales
--------------	---------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2021-05-01 du 14 juin 2021 relative à la location des salles communales,

Vu la délibération n° 2021-06-10 du 13 septembre 2021 apportant des précisions complémentaires concernant la location des salles communales,

Considérant que les contrats et tarifs de locations des salles communales nécessitaient des ajustements suite aux retours de diverses locations,

Considérant la proposition de la commission « Urbanisme et Immobilier » en date du 13 mai 2024 d'apporter certaines modifications ou précisions aux différents contrats et règlements :

- Locations aux particuliers et associations hors commune :
 - o Ajustement des tarifs de la salle des fêtes d'Urrou et Crennes
 - o Passage de la salle des fêtes de St Pierre la Rivière en groupe 2

- Suite au changement de collecte du SITCOM : les locataires devront emporter leurs déchets.
 - Précision sur la concordance entre l'attestation d'assurance et le nom du titulaire du contrat
 - Destruction des chèques de caution si le locataire ne l'a pas récupéré dans un délai de 2 mois après la location,
 - Ajout d'un paragraphe concernant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (désignation d'un responsable)
- Mise à disposition aux associations :
 - Réserve au plus tard 15 jours avant la date prévue pour les salles du groupe 1 et 8 jours pour les salles du groupe 2
 - Les associations devront emporter leurs déchets
 - Ajout d'un paragraphe concernant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (désignation d'un responsable)
 - Si problèmes lors d'une mise à disposition, il n'y aura plus de mise à disposition possible à cette association sans avis positif du conseil municipal,
 - Prêts des salles pour les inhumations :
 - Mise à disposition pour une durée de 24h et à titre gracieux sans vaisselle des salles suivantes : (Aubry en Exmes, salle du stade de Chambois, Courménil, Exmes, Silly en Gouffern, La Cochère, Le Bourg Saint Léonard, Saint Pierre la Rivière, salle des associations d'Urou et Crennes et Villebadin). Ces salles devront être rendues propres.
 - Si souhait des familles d'avoir d'autres salles : facturation d'un forfait de 100 €.

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 28 mai 2024,

A la majorité (18 voix pour : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine par procuration donnée à GODET Frédéric, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge par procuration donnée à TOUSSAINT Philippe, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELIER Alain, TOUSSAINT Philippe et une voix contre : FARIN Dominique),

DELIBERE

- | | |
|-----------------|--|
| <u>RAPPORTE</u> | les délibérations n° 2021-05-07 et n° 2021-06-10. |
| <u>APPROUVE</u> | le contrat de location des salles communales aux particuliers ou associations hors commune annexé à la présente délibération. |
| <u>APPROUVE</u> | le règlement intérieur de location des salles communales aux particuliers ou associations hors commune annexé à la présente délibération |
| <u>APPROUVE</u> | le contrat de mise à disposition des locaux communaux (aux associations) annexé à la présente délibération |
| <u>APPROUVE</u> | le contrat de mise à disposition aux organismes privés annexé à la présente délibération |
| <u>FIXE</u> | à compter du 1 ^{er} juillet 2024, les tarifs suivants (application du tarif aux demandes de location enregistrées après cette date) : |

Locations aux particuliers ou associations Hors Commune

Groupe 1 - Location avec cuisine (réchauffage)

Salle polyvalente de Chambois - capacité de 200 personnes
 250 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 300 € habitants hors commune

Salle des fêtes de Silly en Gouffern - capacité de 100 personnes
250 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 300 € habitants hors commune

Salle des fêtes d'Urou et Crennes - capacité de 80 personnes
395 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 450 € pour les habitants hors commune

Salle des fêtes du Bourg Saint Léonard (chemin de la forêt) – capacité de 100 personnes
150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Salle des fêtes de La Cochère – capacité de 70 personnes
150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Salle des fêtes d'Aubry en Exmes – capacité de 35 personnes
150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Groupe 2 – Location uniquement aux habitants de la commune sans cuisine

Salle des fêtes de Courménéil – capacité de 35 personnes
80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Salle des fêtes d'Exmes – capacité de 90 personnes
80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Salle des fêtes de Saint Pierre la Rivière – capacité de 93 personnes
80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Salle des fêtes de Villebadin – capacité de 40 personnes
80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Location à la journée en semaine pour les organismes à but privé et sans intérêt communal : 100 € la journée

Inhumations : mise à disposition gratuite sans vaisselle des salles (salle des fêtes de Silly en Gouffern, Le Bourg Saint Léonard, La Cochère, Aubry en Exmes, Courménéil, Exmes, Saint Pierre la Rivière, Salle du stade de Chambois, Villebadin et salle des associations d'Urou et Crennes) - Salle devant être rendue propre.

Si souhait des familles d'avoir d'autres salles : facturation d'un forfait de 100 €.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26 JUIN 2024

ID : 061-200066256-20240614-2024_04_01-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 17
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **26 JUIN 2024**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **26 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eiane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Aifonso, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBOND Laëticia BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Héliène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, REMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTÉ Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-02	OPAH – Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement des aides
--------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2021-08-01 du 6 décembre 2021 relative à la mise en place une aide à la sortie de vacance des logements sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Vu la délibération n°2021-08-02 du 6 décembre 2021 relative à la rénovation de façade sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Vu la délibération n°2022-06-01 relative à la modification du règlement d'attribution des aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu la délibération n°2023-05-07 relative au renouvellement des aides pour l'année 2023,

Considérant qu'un montant de 5 000 € a été inscrit par opération au budget 2024 de la commune,

Considérant qu'afin de continuer à constituer les dossiers des pétitionnaires pour 2024, il convient de renouveler les aides communales qui sont également abondées à 100% par Argentan Intercom,
A l'unanimité,

DELIBERE

RENOUVELE pour l'année 2024 l'aide communale relative à la mise en place une aide à la sortie de vacance des logements dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022 et 2023. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5000 € pour l'année 2024.

RENOUVELE pour l'année 2024 l'aide communale relative à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022 et 2023. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5000 € pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en place et à son exécution.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2024

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUN 2024 S²LO

ID : 061-200066256-20240624-2024_04_02-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 17
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **26 JUIN 2024**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **26 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Siliy en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Etiane, CHANTEPIE Véronique, FARIEN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORR Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia BONTEMPS Rachel, BURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZÉY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNEITE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-03	Effacement réseau téléphonique dans le cadre du projet de sécurisation des réseaux à Omméel
--------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, adjoint en charge des réseaux,

Considérant qu'un dossier de sécurisation de réseaux a été inscrit au programme du Territoire Energie Orne pour le secteur « Avenelle » à Omméel,

Considérant que ce dossier sera traité en partie en souterrain,

Vu la délibération n°2017-02-17 de la commune de Gouffern en Auge relative à la délégation de compétence en matière de génie civil pour les travaux télécommunication,

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le Territoire Energie Orne précisant les coûts estimatifs du projet suivant :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques
Coût total (en € TTC)	88 920 €	8 485 €
Part communale	0 €	8 485 €

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 28 mai 2024,

A l'unanimité,

DELIBERE

- APPROUVE cet avant-projet sommaire concernant les travaux de renforcement des réseaux électriques et de génie civil d'éclairage public et de télécommunication
- S'ENGAGE à effacer les réseaux téléphoniques sur l'emprise du dossier
- PREVOIT les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la collectivité au budget principal 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le devis Orange (devis non valorisé par le Te61)
- DECIDE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26 JUIN 2024



ID : 061-200066256-20240614-2024_04_03-DE

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 17
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **26 JUIN 2024**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **26 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lylia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe,

Absents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia BONTEMPS Rachel, BOURDOSEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEULIET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBÉ Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOITIN Henriette, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-04	Convention France Services
--------------	----------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Alain Sellier, adjoint en charge de l'administration et des finances,

Considérant la délibération n°2020-08-01 relative à la création de la maison itinérante France Services,

Considérant que la maison France Services itinérante est portée par la commune de Gouffern en Auge et est mutualisée avec les communes de Trun et de Boucé,

Considérant que jusqu'à présent, aucune participation n'a été demandée aux communes de Trun et Boucé car les subventions reçues correspondaient aux dépenses engagées pour la gestion de la maison France Services Itinérante pour les années 2021 et 2022,

Considérant qu'il convient dorénavant de définir par convention avec les communes partenaires les règles de financement du reste à charge de la maison France Services entre les trois communes,

Considérant que le comité de pilotage a établi dès la création que la part du reste à charge serait financée par les communes selon le nombre de permanence assuré dans chaque commune. Pour la présente convention, il y a 8 créneaux assurés : 5 pour la commune de Gouffern en Auge, 1 pour la commune de Boucé et 2 pour la commune de Trun. La quote-part de chaque commune sera donc :

- Gouffern en Auge : Reste à charge / 8 x 5
- Boucé : Reste à charge / 8
- Trun : Reste à charge / 8 x 2

Afin de permettre de couvrir en partie les frais annexes et notamment ceux des personnels de Gouffern en Auge (DGS, comptabilité, RH, secrétariat comité de pilotage ...), il a été décidé que les quotes-parts revenant aux communes de Boucé et de Trun seraient augmentées de 10 %. La quote-part de ces deux communes sera donc calculée de la manière suivante :

- Boucé : Reste à charge / 8 x 1.1
- Trun : Reste à charge / 8 x 2 x 1.1

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE

la convention de financement de la Maison France Services annexée à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUIN 2024 S²LO

ID : 061-200066256-20240614-2024_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 16
Votants : 18

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **26 JUIN 2024**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **26 JUIN 2024**

À l'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, ROMAGNY Mauricette

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noëi, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, REMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-05	Demande de fonds de concours sécurisation des entrées de bourg d'Omméel
--------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Alain Sellier, adjoint en charge de l'administration et des finances,

Vu la délibération n° 2022-02-02 du 14 février 2022 relative à l'aménagement de l'entrée de bourg d'Omméel approuvant le plan de financement d'un montant total de 44 907,69 € HT,

Considérant que le coût final de ces travaux s'élève à 60 728,69 € HT,

Considérant l'obtention d'une subvention DETR d'un montant de 11 226,75 € pour cette opération,

Considérant que le fonds de concours demandé à l'intercommunalité s'élève à 30 % du coût HT des travaux, subventions obtenues déduites, soit $(60 728,69 \text{ € HT} - 11 226,75) \times 0,30 = 14 850,58 \text{ €}$,

A l'unanimité,

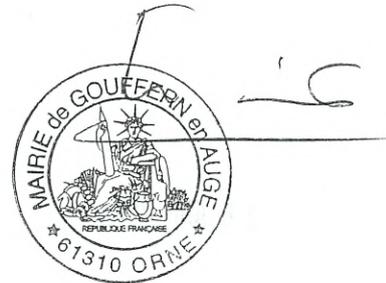
DELIBERE

PRECISE que le montant de fonds de concours demandé à Terres d'Argentan Interco au regard des travaux d'aménagement de voirie identifié ci-dessus s'élève à 14 850.58 €

CHARGE Monsieur le Maire de demander le recouvrement de cette somme à Terres d'Argentan Interco

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUN 2024 S²LO

ID : 061-200066256-20240614-2024_04_05-DE

Considérant que le service de gestion comptable de Flers demande le classement des pièces énumérées sur la liste 7001330132 annexée à la présente délibération pour un montant total de 5 646,83 € sur le budget principal Gouffern en Auge – 47400

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE

l'admission en non-valeur des pièces énumérées sur la liste 7001330132 annexée à la présente délibération pour un montant total de 5 646,83 € sur le budget principal Gouffern en Auge – 47400.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUN 2024 S²LOW

ID : 061-200066256-20240626-2024_04_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024

Affichage :
10/06/2024

Membres :
En exercice : 51
Présents : 15
Votants : 17

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 26 JUIN 2024
Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGÉARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LÉROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, ROMAGNY Mauricette

Absents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuelle, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Éric. VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-07

Admission en non-valeur – Budget 47403

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Alain Sellier, adjoint en charge de l'administration et des finances,

Considérant que l'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition ...) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils de poursuites).

A'ors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

Considérant que le service de gestion comptable de Flers demande le classement des pièces énumérées sur la liste 6986700932 annexée à la présente délibération pour un montant total de 585,30 € sur le budget Eau Saint Pierre la Rivière / Omméel de Gouffern en Auge – 47403,

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE

l'admission en non-valeur des pièces énumérées sur la liste 6986700932 annexée à la présente délibération pour un montant total de 585,30 € sur le budget Eau Saint Pierre la Rivière / Omméel de Gouffern en Auge – 47403.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUIN 2024

S²LO

ID : 061-200066256-20240614-2024_04_07-DE

GOUFFERN EN AUGES
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGES
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024
Affichage :
10/06/2024
Membres :
En exercice : 51
Présents : 15
Votants : 17
Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGES, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
..... **26 JUIN 2024**
Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... **26 JUIN 2024**

Présents : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, ROMAGNY Mauricette

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZÉY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, REMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Eric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-08	Dossier David Fouré
--------------	---------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire
Considérant les relevés des compteurs du service d'eau de Saint Pierre la Rivière effectué en août 2023 par les services communaux et l'entreprise Sanithermique,
Considérant que le relevé du compteur n° 740568 de Mr Fouré David, Les Guesroults de la commune de Saint Pierre la Rivière a fait apparaître une consommation de 3 974 m3 soit une facture de 9 677,81 €,
Considérant que depuis 2019, date à laquelle une surconsommation de 5 799 m3 a été détectée, qu'une remise de 5 719 m3 a été effectuée et donc 80 m3 ont été facturés sans que le compteur ne soit changé, aucun relevé de ce compteur n'a été effectué, une consommation forfaitaire de 100 m3 étant appliquée chaque année,
Considérant que Mr Fouré a fait savoir, par l'intermédiaire de son avocat, Maître ARIN, qu'il ne comptait pas régler ce montant, que sa consommation annuelle précédente était de 100 m3 et que cette

surconsommation n'était pas de son fait, que cela provenait sûrement de l'absence de relevé annuel de son compteur qui n'a pas permis de détecter un éventuel dysfonctionnement lors des années précédentes et de préciser qu'à aucun moment il n'avait demandé de bénéficier du tarif eau « professionnel »,

Considérant que les services de Gouffern en Auge ont procédé à plusieurs relevés de ce compteur afin de détecter un éventuel dysfonctionnement mais que rien ne laisse supposer que le compteur ne fonctionne pas correctement,

Considérant le rendez-vous entre Mr Toussaint et les époux Fouré, en présence de Mr Farin, maire délégué de Saint Pierre la Rivière, lors duquel les négociations ont permis d'aboutir à un accord évitant une procédure contentieuse longue et coûteuse, accord accordant une remise de 50 % à M. Fouré soit 4 838,90 €

A la majorité (16 voix pour : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine par procuration donnée à GODET Frederic, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge par procuration donnée à TOUSSAINT Philippe, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe et une abstention : FROMONT Madeleine),

DELIBERE

<u>APPROUVE</u>	l'accord négocié par Mr Philippe Toussaint, Maire
<u>ACCORDE</u>	une remise sur la facture n°00072 de 50 % à Mr David Fouré soit un remboursement de 4 838,90 €,
<u>RETABLIT</u>	le contrat de Mr David Fouré au tarif particulier,
<u>AUTORISE</u>	Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

26 JUIN 2024 S²LO

ID : 061-200066256-20240614-2024_04_08-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juin 2024, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
10/06/2024
Affichage :
10/06/2024
Membres :
En exercice : 51
Présents : 15
Votants : 17
Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BURDAIS Michel, GAYON Sylvie, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, ROMAGNY Mauricette

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
26 JUIN 2024
Et publication ou affichage ou notification le :
26 JUIN 2024

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia BONTEMPS Rachel, BURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, VALLET Eric. VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne.

Mr Alain Sellier a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-04-09	Maison de santé
--------------	-----------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire
Vu la délibération n° 2024-01-02b relative à l'aménagement d'une maison de santé dans les locaux de l'ancienne école de la commune déléguée de Fel,
Vu le courrier en date du 16 mai 2024 notifiant la commune de la décision d'octroi d'une subvention DETR d'un montant de 200 000 € pour ce projet,
Considérant que le projet d'aménagement s'élève à 564 405 € HT et qu'il convient de trouver d'autres financements,
Considérant la demande d'intégration du projet au contrat de territoire,
Considérant que le projet vise à maintenir une offre de soin en milieu rural, le dossier est éligible aux subventions du département mais aussi de la Région et de Terres d'Argentan Interco (sous la forme d'un fonds de concours de 30 % plafonné à la limite de 80 % des aides publiques).

Considérant le nouveau plan de financement présenté :

	Taux	Plafond de subvention	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux et frais divers			564 405 €	
Subvention DETR	35,4 %			200 000 €
Subvention Conseil Départemental	8,8 %	50 000 €		50 000 €
Subvention Région	25 %			141 101 €
Fonds de concours intercommunalité	10,8 %			60 423 €
Part communale	20 %			112 881 €
Total			564 405 €	564 405 €

A l'unanimité,

DELIBERE

- APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel présenté
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter des financements auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'intercommunalité Terres d'Argentan Interco dans le cadre d'un fonds de concours ou toute autre subvention éventuelle liée à ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- PRECISE que le projet sera abandonné ou réétudié si les subventions demandées ne sont pas accordées, si elles le sont à un taux moindre ou si Terres d'Argentan Interco doit en assumer la totalité de par sa prise de compétence.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le **26 JUN 2024** S²LOW
ID : 061-200066256-20240614-2024_04_09-DE